

# Rapport d'enquête public

Commune de Marsac – Charente

Projet de Plan Local D'urbanisme

Enquête publique du 6 novembre 2007 au 7 décembre 2007

**Commissaire enquêteur : Annie Rousseau**

**Rapport en date du 17 janvier 2008**

Dans sa lettre du 1<sup>er</sup> juin 2006, Monsieur Wallner proposait déjà des solutions et la distance de 100 mètres pouvait être atteinte (Annexe n° 2 page 21). Le déplacement de la station de 50 m peut être pris en considération puisque le bornage n'est pas encore définitif. Même si aucun CU n'a été demandé ni aucun permis de construire n'a été déposé, le projet n'était pas inconnu de la Municipalité. Et la ligne téléphonique a été autorisée et installée.

Le classement en zone N des terres où est implantée la ferme « Au Petit Colibri » condamnerait celle-ci. Dans le contexte actuel, où l'on recherche un meilleur respect de notre environnement pour l'avenir de la planète, ce projet écologique et expérimental sur le plan agricole, sur le plan des énergies renouvelables et de l'économie de l'eau, salué par un grand nombre d'institutionnels et de personnes privées, ne peut être ignoré. Il est nécessaire d'étudier la solution pour que ces deux projets écologiques puissent cohabiter en classant en zone A la partie non inondable de ce secteur et en cherchant la meilleure implantation et pour la station d'épuration indispensable à la commune à cause de son accroissement démographique et pour la ferme en permaculture. Ces deux projets trouvent leur place dans le PADD.

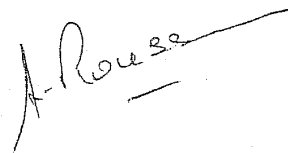
## AVIS FAVORABLE

A l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Marsac sous réserve du classement en zone A des parcelles n° ZK 167 et 168 au lieu-dit « Champs Saboureau » dans leur partie non inondable pour les raisons exprimées plus haut.

*Terre de la ferme Au Petit Colibri*

A Mouthiers-sur-Boëme, 17 janvier 2008..

Le Commissaire enquêteur



Annie ROUSSEAU